44 NOVEMBRE 2006

PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES

ARIÈGE - AVEYRON - HAUTE-GARONNE - HAUTES PYRÉNÉES - GERS - LOT - TARN - TARN-ET-GARONNE

p.7 **EXPOSITION : 5 JEUNES ARCHITECTES EN MIDI-PYRENEES**

De gauche à droite : Réaménagement de la salle des assises, palais de justice de Toulouse - W architectures / L'îlot 45, Ordre des architectes Midi-Pyrénées - Stéphane Deligny, architecte / Restructuration restaurant du collège Louise Michel à l'Isle Jourdain - Jéremie Harter, architecte / Restructuration du cinéma ABC Toulouse / [… architectes] / Réhabilitation du Lycée agricole et horticole, Saint Joseph La Réunion / Atelier REC

p.12 **ARCHITECTURES CONTEMPORAINES DE L'AVEYRON ÉDITION 2006**

"Construire dans un village, en site isolé ou en ville demande à chaque fois de répondre à un contexte, à un programme, à un usage. En vacances, à l'école, dans les arbres, les projets présentés déclinent des lieux, des situations de vie quotidienne. Loin des constructions standardisées, ils s'inscrivent dans une démarche respectueuse du site et apportent des réponses contemporaines et si certaines de ces réalisations peuvent surprendre, il n'en demeure pas moins que maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage (les architectes et leurs clients) portent un regard attentif au site et expriment une sensibilité au lieu et aux personnes qu'elles accueillent… Ces projets d'architecture répondent avec attention au contexte et aux désirs de leurs habitants. Ils ont tous en commun de regarder avant de faire. Ils construisent la qualité du paysage que nous laisserons aux générations futures…"

p.3 XXe RENDEZ-VOUS DE L'ARCHITECTURE / LE 30 NOVEMBRE 2006 / DIAGORA LABÈGE

Edité par la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées | 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse | tél. : 05 61 53 19 89 fax: 05 34 31 26 69 | email : ma-mp@wanadoo.fr

Black 7570 PlanLibre2002 page 1

EDITO

REFORME DE L'ENSEIGNEMENT ET HABILITATION A LA MAITRISE D'ŒUVRE

La réforme de l'enseignement de l'architecture LMD a eu pour but d'harmoniser les diplômes de l'enseignement supérieur français avec le modèle européen pour faciliter les équivalences. Au bout de cinq ans, est délivré le **Diplôme d'Etat d'Architecte**. Mais pour pouvoir exercer la maîtrise d'œuvre, le titulaire de ce diplôme doit maintenant obtenir une «habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre» **(HMO)**.

Je vous ai fait part à plusieurs reprises des difficultés de mise en place de cette réforme. En effet, les organisations professionnelles présentes lors des discussions qui ont abouti à la parution des textes d'application étaient en désaccord sur trois points en particulier :

- sur le titre d'architecte diplômé d'état délivré à la fin des 5 années d'étude qui introduit une ambiguïté entre l'architecte qui ne peut pas exercer la maîtrise d'œuvre et l'architecte DPLG,
- sur la durée de la période de mise en situation professionnelle,
- sur le statut de l'architecte diplômé d'état pendant cette période et sur le financement de la HMO : les Syndicats ont considéré que l'habilitation faisait partie de la formation initiale et que le statut qui en découlait été celui de stagiaire ; l'Ordre des architectes a souhaité qu'un statut correspondant mieux à un bac + 5 soit mis en place et que parallèlement la fonction de tuteur soit prise en compte.

L'arrêté du 20 juillet 2005 et la circulaire d'application du 4 mai 2006 ont fixé les conditions de mise en œuvre de cette HMO. Dans un «Flash info» qui va vous être adressé, je résume les dispositifs mis en place. Cependant ces désaccords perdurent (recours en Conseil d'Etat) et créent une grande confusion dans la mise en application de cette réforme particulièrement **pour ceux qui souhaitent accéder à la HMO directement après le diplôme.**

Le Ministère a préconisé dans la circulaire du 4 mai 2006 le recours à un **contrat de professionnalisation comme la solution la plus avantageuse pour l'entreprise.**

Les organisations syndicales représentatives des salariés et des employeurs viennent de signer l'avenant n°2 à l'accord de branche du 25 janvier 2005 afin d'intégrer cette formation d'Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre dans le cadre des contrats de professionnalisation.

Dans les faits **cet avenant diminue les avantages pour l'entreprise par rapport à la loi sur la formation du 4 mai 2004** : rémunération des moins de 26 ans identique à celle des plus de 26 ans, financement de la formation ramenée de 25 euros à 1 euros, prise en charge de l'action de tutorat et de la formation des tuteurs non confirmée à ce jour (tous les détails relatifs au contrat de professionnalisation et à l'avenant n°2 de l'accord de branche sont détaillés dans le «Flash info»).

La signature de cet avenant n°2 reflète sans doute les désaccords actuels sur l'application de la réforme et en particulier sur son mode de financement ; en effet les contrats de professionnalisation mobilisent des fonds qui proviennent de la taxe que les entreprises d'architecture versent dans le cadre de la formation de leurs salariés. Au moment où la loi sur le Droit Individuel à la Formation se met en place, une partie importante de ces fonds ne serait donc pas consacrée aux salariés mais servirait à aider à la professionnalisation des architectes diplômés d'état. La profession devra donc se prononcer pour savoir si elle souhaite participer au financement de cette mise en situation professionnelle, qui se traduira par une augmentation de la taxe.

Ces dispositions sont très défavorables à l'accueil des architectes diplômés d'état dans les agences et nous espérons qu'elles seront réadaptées prochainement ; cependant au nom du CROAMP et afin de ne pas pénaliser les jeunes qui souhaitent accéder à la HMO directement après leur diplôme, je demande aux agences qui en ont la possibilité de les accueillir en passant des contrats de professionnalisation selon les modalités décrites dans le «Flash info».

Confraternellement.

Philippe VIGNEU

Président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Midi-Pyrénées

BlackU7570.PlanLibre2002.pgs.qxd 1

_LES 20e RENDEZ-VOUS DE L'ARCHITECTURE

LE 30 NOVEMBRE 2006
CENTRE DE CONGRÈS DIAGORA TOULOUSE / LABÈGE

PROGRAMME

OUVERTURE DES 20e RENDEZ-VOUS DE L'ARCHITECTURE

10h00 Accueil
par **Philippe Vigneu**, Président de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées
et **Jean-Manuel Puig**, Président de la Maison de l'Architecture

10h30 Conférence : **Florence Lipsky**, architecte
Professeur à l'Ecole d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la Vallée
Equerre d'Argent 2005, pour la Bibliothèque des Sciences, Campus d'Orléans

Construire est un acte culturel
«L'architecte est plus que jamais chargé de faire comprendre que l'identité humaine est en jeu dans la capacité de transformer et aménager le milieu dans lequel elle se développe, pour en faire des lieux capables de transmettre des sensations, des émotions et des idées. Cette transformation ne peut se faire qu'en bonne intelligence avec l'environnement d'une part et avec la prise en compte des mémoires issues de notre relation historique avec la matière.
Notre architecture tente de faire le lien permanent entre «milieu et matières» et entre «usage et poésie» dans une attitude où le projet d'architecture est un pensable possible.»

11h30 Accueil des personnalités
Prestations de serment - Florence Lipsky, marraine de la promotion 2006

12h00 Inauguration officielle avec discours des personnalités et discours de Philippe Vigneu

13h00 Buffet déjeunatoire sur les espace des partenaires industriel (réservation obligatoire)

15h30 Conférence : **Nicolas Michelin**, architecte urbaniste
Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles

Espaces partagés
«À partir de projets urbains (à Lille, Metz et Nancy) ou de réalisations (à Rouen et Nantes) on montrera comment il est possible d'envisager d'autres façons de partager l'espace public à partir de limites souples. Les projets d'urbanisme et d'architecture seront abordés ensemble en explicitant à différente échelle l'importance de la structure, de l'enveloppe et de la nature face aux enjeux du développement durable.»

17h30 Pauses sur les espaces des partenaires industriels

SOIRÉE ANNIVERSAIRE DES 20e RENDEZ-VOUS DE L'ARCHITECTURE

18h30 **Rendez-Vous Architecture et Cinéma**
Lancement de la 3e édition - Projection Ciné Concert
One week (La Maison démontable), 1920 - muet, noir et blanc, 19 min,
Réalisation : Buster Keaton et Edward F. Cline
Création musicale par Jean-Paul Raffit (guitare), Olivier Capelle (chant et effets),
Jean-Denis Rivaleau (batterie)

19h00 Conférence : **Jacques Ferrier**, architecte, Professeur à l'Ecole d'architecture de Bretagne,
Prix de la Première œuvre du Moniteur en 1993, Nominé 3 fois pour l'Equerre d'Argent
et 2 fois pour le Grand Prix National d'Architecture

Vues du train
«J'ai souvent l'occasion de regarder le panorama défiler à la fenêtre du train: passent des hangars agricoles, des entrepôts, des usines dont les bardages métalliques, peu à peu patinés, s'ajoutent doucement au paysage, alors que ça et là des constructions criardes et démodées rappellent ce que fût l'architecture convenable d'il y a dix ou vingt ans. La plupart de ces dernières nous encombrent déjà: de leur actualité passée ne restent qu'une arrogance dérisoire et une effrayante incapacité à vieillir. Au contraire, bien des lieux de production, modestement construits, bricolés, malmenés acquièrent avec le temps une évidence dans le paysage: construits avec «le moins d'architecture possible», c'est paradoxalement ce «moins» qui donne plus de force et de densité à leur présence. Les constructions industrielles, conçues en dehors de la discipline architecturale, répondent de façon simple, directe, brutale même, à des fonctionnalités bien précises. Elles tirent leur légitimité de leur utilité et leur beauté singulière de leur nécessité.

Utiles
Dans mes projets je recherche une réponse simple et directe au programme et une évidence constructive dans le but de créer avant tout une construction utile, qui trouverait sa place dans la société, et dont la beauté serait avant tout, comme pour une usine ou un hangar agricole, la pertinence, la justesse par rapport au réel.»

Buffet dînatoire (réservation obligatoire)
Intervention de la compagnie Le Tennis, Performance de Cridacompagny sur une proposition de la Grainerie.
Animation musicale musicale par Jean-Paul Raffit (guitare), Olivier Capelle (chant et effets),
Jean-Denis Rivaleau (batterie)

23h30 **Clôture de la Manifestation**

LES PARTENAIRES DES RENDEZ-VOUS DE L'ARCHITECTURE 2006

A.R.T.C.	Agence de représentation technique COLLOMB-CLERC
ARC CENTER INFOGRAPHIE	Infographie. Solutions graphiques professionnelles
ARES MIDI-PYRÉNÉES	Distribution de solutions CAO. 1er partenaire national Autodesk
ATLANTIC	Chauffage. Nouvelles énergies.
BONAR FLOORS	Revêtement de sols souples. Tapis d'entrée
BUREAUMATIQUE	La solution informatique : de la conception à la gestion de projets
CHAUSSON TRIALIS	Distributeur grossiste bâtiment
COMPTOIR SEIGNEURIE GAUTHIER	Peintures bâtiment
DELTA DORE	Domotique. Gestion technique du bâtiment
EUROCOUSTIC	Plafonds en laine de roche
FORBO SARLINO	Revêtements de sols vinyles en lés et en dalles.
FORMICA	Stratifiés décoratifs
FORSTER Rohr-& Profiltechnik AG	Systèmes de Profilés
GALERIES DU CARRELAGE	Distributeur de carrelages et sanitaires
GARRIGUES S.A	Produits aluminiers et verriers
GAZ DE FRANCE	Gaz de France
GRACE	Produits de constructions
GRESMANC INTERNACIONAL	Carrelage
IDEAL STANDARD FRANCE	Ensemblier du sanitaire. Céramique, synthèse et robinetterie
IMERYS STRUCTURE	Fabrication briques terre cuite, conduits de fumée et planchers
IMERYS TOITURE	Fabrication tuiles terre cuite
INTERFACEFLOR	Revêtements de sols
KNAUF SUD OUEST	Plaques de plâtre
KRONO FRANCE	Fabricant de panneaux laminés, stratifiés.
LVI	Radiateurs Panneaux
M.A.F	Mutuelle des Architectes Français Assurances
MAISON DE LA PEINTURE	Négoce peintures
N.P.N.	CAO / DAO. Informatique
PILKINGTON	Production et transformation de verre
PLACOPLATRE	Plâtre et produits en plâtre (fabrication)
POLYREY	Panneaux décoratifs
REHAU	Transformation de Polymères
RENSON VENTILATION SA	Protection solaire
RHEINZINK FRANCE	Producteur et transformateur de zinc
SEPALUMIC	Fermetures d'habitation
SIGMAKALON EURIDEP	Peintures / GUITTET
SOCLI	Fabricant de chaux naturelles pures
TARKETT	Revêtements de sols
TECHNAL	Menuiseries aluminium
TECSOM	Sols
TERREAL	Fabricant de produits terre cuite
THYSSENKRUPP ASCENSEURS	Ascenseurs
VM ZINC	Zinc laminé pour couverture, EEP, Ornementation
WEBER ET BROUTIN FRANCE	Fabrication de mortiers industriels
WENDEL TOULOUSE	Carrelage - sanitaire
XELLA FERMACELL	Fabricant de plaques en plâtre renforcé en composants naturels
XELLA HEBEL	Béton cellulaire

RENSEIGNEMENTS : Ordre des Architectes de Midi-Pyrénées
Tél.: 05 34 31 26 66 Email : croa.midi-pyrenees@wanadoo.fr
LES PARTENAIRES DE LA MAISON DE L'ARCHITECTURE :
Ares Midi-Pyrénes / BPB Placo / Comptoir Seigneurie Gauthier
Imerys TC / Lafarge / NPN / Pilkington / Technal / Voltex

Maquette 75.0 Plan Libre 2002 page 1

ACTUALITÉS

_CONSULTATIONS

1 Cimbéton / Session 2006-2007

Bétons, matière d'architecture «Une maison des initiatives»

«Bétons, matière d'architecture» est organisé par Cimbéton, centre d'information sur le ciment et ses applications sous le patronage de la Direction de l'Architecture au Ministère de la Culture.

La huitième édition de ce concours porte sur la conception d'une «maison des initiatives», équipement collectif devant permettre aux habitants de donner corps à leurs projets, et qui intègre une approche technique prenant en compte les nouveaux bétons, la modularité et le développement durable.

Ce concours s'adresse à tous les étudiants des écoles d'architectures françaises inscrits en deuxième et troisième cycle, aux étudiants inscrits en DEA, aux architectes ayant passé leur diplôme entre septembre 2005 et décembre 2006, ainsi qu'aux étudiants des écoles d'ingénieurs. Thème : «Renouvellement urbain et valorisation des initiatives locales»

C'est dans la perspective du développement de la participation active des habitants à la valorisation sociale de leur quartier que se place ce concours : imaginer un nouvel équipement collectif qui permette aux habitants de donner corps à leurs projets, qu'il s'agisse de projets professionnel ou associatif, de loisir, de soutien scolaire ou de solidarités intergénérationnelles et/ou interculturelles.

Sujet : Une maison des initiatives

Les candidats soumettront un projet d'édifice conçu comme une pépinière d'initiatives pouvant évoluer en fonction des intérêts des acteurs locaux. La maison n'aura pas de programme en soi, puisqu'il devra émaner des propositions des habitants, à condition de conserver sa mixité sur le plan fonctionnel, mêlant travail, loisir et social.

Sites : les candidats choisiront un lieu, parmi les trois qui leur seront proposés, pour implanter leur projet.

Date limite d'inscription : 31 décembre 2006.

Renseignements - Inscriptions : www.infociments.fr

2 Trophées de l'aménagement urbain 2007

Chaque année, les Trophées de l'Aménagement se donnent comme but d'encourager, de soutenir, et de valoriser des réalisations exemplaires qui font du bien à la ville. La manifestation, organisée par le Groupe Moniteur (avec l'appui des maires de France) s'adresse à toutes les communes et groupements de France, quelle que soit leur taille. L'inscription est gratuite.

Les «Trophées de l'Aménagement Urbain» récompensent des opérations d'aménagement urbain, à savoir des réalisations portant sur l'espace public, visant à l'embellissement de celui-ci, à l'amélioration de son fonctionnement, à son intégration sociale et au confort des habitants. Ces interventions peuvent porter sur différents éléments : espaces paysagés et végétalisés, traitement des sols et de la voirie, mobilier urbain et signalétique.

Ces aménagements concernent aussi bien une stratégie globale sur l'ensemble de la commune (ou intercommunalité) que des interventions ponctuelles sur un quartier central ou périphérique, un site privilégié ou une séquence tel qu'un boulevard ou qu'une entrée de ville. Ils doivent avoir été achevés entre décembre 2004 et décembre 2006.

Les Trophées sont attribués dans trois catégories :

_Communes de moins de 10 000 habitants

_Communes de 10 000 à 50 000 habitants

_Communes de plus de 50 000 habitants

Le jury se réserve la possibilité de remettre un prix spécial des rédactions.

Date limite de dépôt des dossiers : 15 décembre 2006.

Vous avez une opération qui répond à ces critères, rapprochez-vous de vos maîtres d'ouvrage pour leur demander d'y répondre.

Pour plus d'informations :

www.groupemoniteur.fr/prix/amenagement/presentation.html

_RESULTATS

TECHNAL : 5e PALMARES ARCHITECTURE ET ALUMINIUM

TECHNAL, leader en France des systèmes de menuiseries en aluminium, dévoile les résultats de son 5eme Palmarès Architecture & Aluminium, qui confirment le rôle à la fois essentiel et discret des menuiseries et profilés TECHNAL dans l'architecture contemporaine.

Comme chaque année, cette contribution se vérifie sur des programmes différents par leur nature et leur taille, de la maison individuelle (2 lauréats) au grand équipement public (2 lauréats), en passant par le logement collectif ou le tertiaire avec une agence d'architecture (respectivement 1 lauréat).

Caractéristiques d'une tendance récente en fort développement, les constructions à ossature et les parements minces se multiplient. Parmi les 6 lauréats, sur 3 projets des menuiseries et des profilés TECHNAL sont associés à des bardages bois:

Ecole Départementale du patrimoine historique et naturel à la réserve biologique, Nalliers Mouzeuil Saint Martin (85)

Agence d'Architecture :Conseil Général de la Vendée – Direction des Services. Techniques à la Roche sur Yon (85) Aluminier Agréé Technal :Menuiserie Bertrand S.A. à Luçon (85)

Cabinet d'architecture avec logement, Lisle sur Tarn (81)

Agence d'Architecture : AR.TE.US sarl d'architecture à Lisle sur Tarn (81). Aluminier Agréé Technal : Gayrel SARL à Gaillac (81)

Immeuble de logements pour étudiants Rosières-près-Troyes (10).

Agence d'Architecture : E&F ARCHITECT à Troyes (10)

Aluminier Agréé Technal : France 2000 à Torvilliers (10)

Photo ci-dessus : cabinet d'architecture et logement

_ARCHITECTES DE L'URGENCE

QUELQUES INFOS

1 Médaille des Arts et des Lettres

Catherine Charles-Couderc, architecte à Montbazens, et Guy Maronèse, architecte à Toulouse, ont reçu la distinction de Chevalier des Arts et des Lettres le 14 juillet 2006 pour leur investissement aux côtés des Architectes de l'urgence depuis 2001, sur le terrain à plusieurs reprises, mais également au sein du Conseil d'Administration.

Nos félicitations pour tout le travail qu'ils ont accompli et qu'ils poursuivent pour venir en aide à toutes ces populations en grande détresse.

2 Missions d'urgence

Liban : intervention en faveur des victimes du conflit armé

Une équipe des Architectes de l'Urgence s'est rendue cette semaine au Liban pour organise en collaboration avec l'Ordre des Architectes et ingénieurs de Beyrouth, une mission d'assistance aux populations déplacées et affectées par ce conflit. Une action similaire est envisagée en Israël avec l'aide de confrères israéliens.

Java

Suite au séisme du 27 mai 2006, les Architectes de l'Urgence ont très vite mis en place une action d'assistance aux populations démunies. Après la première aide d'urgence qui fut de fournir des abris provisoires à des centaines de familles, Architectes de l'Urgence oriente son action vers la reconstruction sur le village de Dukuh dans la province de Jogjakarta.

Une évaluation réalisée par quartier a été effectuée afin d'identifier les bénéficiaires prioritaires et ce avec l'aide d'étudiants en architecture locaux.

Un Memorandum of Understanding a été signé avec les autorités locales pour la reconstruction de 298 maisons sur ce village avec un accompagnement technique des Architectes de l'Urgence.

3 Mission de reconstruction

Sigli - région d'Aceh en Indonésie

Programme de reconstruction post tsunami

23 maisons finalisées supplémentaires, dans le cadre des 260 maisons en cours depuis avril 2005, ont été remises officiellement à leurs bénéficiaires le 13 juillet dernier. 102 personnes sinistrées par la terrible catastrophe du 26 décembre 2004, soit 23 familles ont ainsi pu prendre possession de leur nouveau logement.

La remise de nouvelles maisons à leurs bénéficiaires (pour 14 autres familles) s'est faite le 28 juillet, en présence de la Fondation Abbé Pierre, qui fait partie des partenaires de ce programme.

Pakistan - région du Cachemire

A la suite de leur 1ère assistance d'urgence suite au séisme du 8 octobre 2005, les Architectes de l'Urgence se sont rendus très actifs dans l'organisation des évaluations des dommages des bâtiments dans la zone affectée.

Ils ont formé la totalité des personnes qui ont effectué les évaluations de la totalité des maisons rurales, soit au total 357 militaires et 190 civils (ingénieurs et organisateurs sociaux).

La phase d'évaluation par imagerie satellite est en cours actuellement. Elle permet de mieux comprendre la situation et d'apporter des solutions plus adaptées en terme de politique de reconstruction et de planification urbaine. Elle est divisée en 3 phases et ils en sont à la troisième :

1 : analyse des images satellites (comptage destruction)

2 : vérification sur le terrain

3 : analyse des données et élaboration de cartes

Enfin, des programmes d'assistance à la reconstruction d'écoles et de centres de soins, ont été élaborés et devraient débuter prochainement dès que des accords et financement auront été confirmés.

4 Architectes de l'Urgence primés une seconde fois

Dans le cadre du challenge interne au groupe IMERYS au niveau international, qui soutient les initiatives exemplaires en matière de Développement Durable, les Architectes de l'urgence au travers de leur programme de reconstruction post tsunami à Sigli en Indonésie, ont été choisis comme gagnant de ce challenge 2006.

Rappelons que IMERYS TC a souhaité participer à ce programme d'aide aux victimes du tsunami en fournissant et en transportant des matériaux de reconstruction (tuiles et briques) sur cette région d'Aceh dans le cadre de cette reconstruction avec une assistance technique de formation sur le terrain des ouvriers locaux à la mise en oeuvre de ces matériaux.

Une remise officielle de ce prix est prévue lors de la Conférence Internationale des Architectes de l'urgence à l'Unesco le 8 décembre 2006. Vous êtes intéressés pour des missions, contactez les Architectes de l'urgence sur **www.archi-urgent.com**

_AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

PROJET DE DÉCRET

Les arbitrages ministériels ont été rendus sur le projet de décret pris en application de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005. Sa publication devrait intervenir d'ici la fin du mois.

Plusieurs inquiétudes sont aujourd'hui levées :

1/ Sur le changement de destination (article R.421-8)

Sont soumis à permis de construire, «les travaux suivants, effectués sur des constructions existantes, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires …

a) les travaux ayant pour effet la création d'une surface hors œuvre brute supérieure ou égale à vingt mètres carrés ;

b) les travaux ayant pour effet de modifier la structure intérieure ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination entre les différentes destinations définies à l'article R.123-9

c) les travaux ayant pour effet de modifier le volume du bâtiment et, en façade, de percer une ouverture ou d'agrandir un percement existant.»

2/ Sur le volet paysager (article R.431-10)

Le volet architectural disparaît en tant que tel et la notion de projet architectural apparaît avec un contenu des pièces plus explicite pour juger du rapport du projet avec son environnement : A travers notamment la notice, le contenu du plan masse et les vues en coupe qui précisent l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain naturel.

Le document graphique est toutefois maintenu.

*«Art.*R. 431-8. Le projet architectural comprend une notice précisant :*

«1° l'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les

Maquette 75.0 Plan Libre 2002 page 1

constructions, la végétation et les éléments paysagers existant ;
«2° les choix retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, expliquant, en fonction des caractéristiques du projet :
«a) les modifications apportées au terrain initial et le traitement de ce qui est conservé ;
«b) l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinant ;
«c) le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ;
«d) les matériaux et les couleurs ;
«e) le traitement des espaces libres, notamment les plantations qui y seront réalisées ;
« f) l'organisation et le traitement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.
*« Art. *R. 431-9. Le projet architectural comprend également un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions. Ce plan de masse fait apparaître les travaux extérieurs aux constructions et les plantations maintenues, supprimées ou créées.*
*« Art. *R. 431-10. Le projet architectural comprend également :*
« a) le plan des façades et des toitures ; lorsque le projet a pour effet de modifier les façades ou les toitures d'un bâtiment existant, ce plan fait apparaître l'état initial et l'état futur ;
« b) une ou des vues en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain initial à la date du dépôt de la demande de permis de construire ;
« c) un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans l'environnement bâti et les paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain, notamment des plantations prévues ;
« d) deux documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et, sauf si le demandeur justifie qu'aucune photographie de loin n'est possible, dans le paysage lointain. Les points et les angles des prises de vue seront reportés sur le plan de situation et le plan de masse.

3/ Sur le permis d'aménager

Ce nouveau permis concerne en particulier les lotissements, l'aménagement de terrains de camping et parc résidentiels de loisirs, l'aménagement de parc d'attraction, de golf , des aires de stationnement, des espaces publics dans les secteurs sauvegardés (voir art R421-12)

Le permis d'aménager est constitué d'un projet d'aménagement dont le contenu reprend certaines de nos propositions, visant à promouvoir une réelle démarche de projet dans l'élaboration des lotissements notamment. Il va donc bien au delà du permis de lotir actuel.

*«Art.*R. 441-3. Le projet d'aménagement comprend une notice précisant :*
«1° l'état initial du terrain et de ses abords et indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existant ;
«2° les choix retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, expliquant, en fonction des caractéristiques du projet :
«a) les modifications apportées au terrain initial et le traitement de ce qui est conservé ;
«b) la composition et l'organisation du projet, la prise en compte des constructions ou paysages avoisinants, le traitement minéral et végétal des voies et espaces publics et collectifs et les solutions retenues pour le stationnement des véhicules ;
«c) l'organisation et le traitement des accès au projet ;
«d) le traitement des limites extérieures du projet ;
«e) les équipements à usage collectif et notamment ceux liés à la collecte des déchets.
*«Art.*R. 441-4. Le projet d'aménagement comprend également :*
«1° un plan de l'état actuel du terrain à aménager et de ses abords faisant apparaître les constructions et les plantations existantes, les équipements publics qui desservent le terrain, ainsi que, dans le cas où la demande ne concerne pas la totalité de l'unité foncière, la partie de celle-ci qui n'est pas incluse dans le projet d'aménagement ;
«2° un plan définissant la composition d'ensemble du projet et faisant apparaître les plantations à conserver ou à créer.

Et en plus, pour les lotissements

*«Art.*R. 442-5. Le projet architectural, paysager et environnemental joint à la demande comporte, en plus des pièces mentionnées aux articles R. 441-2 à R. 441-7 :*
«a) deux vues et coupes faisant apparaître la situation du projet dans le profil du terrain naturel ;
«b) deux documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et, sauf si le demandeur justifie qu'aucune photographie de loin n'est possible, dans le paysage lointain. Les points et les angles des prises de vue seront reportés sur le plan de situation et le plan de masse ;
«c) le programme et les plans des travaux d'équipement indiquant les caractéristiques des ouvrages à réaliser, le tracé des voies, l'emplacement des réseaux et les modalités de raccordement aux bâtiments qui seront édifiés par les acquéreurs de lots ainsi que les dispositions prises pour la collecte des déchets ;
«d) un document graphique faisant apparaître une ou plusieurs hypothèses d'implantation des bâtiments.
*«Art.*R. 442-6. Le dossier de la demande est, s'il y a lieu, complété par les pièces suivantes :*
«a) un projet de règlement, s'il est envisagé d'apporter des compléments aux règles d'urbanisme en vigueur ;

4/ Sur les délais

L'ordonnance a posé le principe selon lequel les seraient délais d'instruction prévisibles et garantis. En conséquence, aucune majoration de délai n'est opposable en dehors des cas prévus par le décret, notamment pour permettre la consultation de commissions prévues par la loi.

Le décret fixe avec précision un délai d'instruction de droit commun :
« Art.R.423-15. Le délai d'instruction court à compter de la réception en mairie d'un dossier complet. Il est :
a) un mois pour les déclarations préalables ;
b) deux mois pour les permis de démolir et, lorsque la demande porte sur une maison individuelle ou ses annexes, pour les permis de construire ;
c) trois mois pour les autres permis de construire et pour les permis d'aménager ».

Une majoration de ce délai est prévue lorsque des consultations sont imposées par la loi (architecte des bâtiments de France, commissions de sécurité). Mais cette majoration de délai ne sera opposable que si elle a été notifiée au plus tard un mois après le dépôt du permis et ne pourra être modifiée ultérieurement. (Art.R.423-17 à R.423-27)
Enfin le décret précise également la liste des pièces pouvant être demandées. L'administration disposera d'un mois après le dépôt d'une demande en mairie pour demander les pièces complémentaires si le dossier n'est pas complet. Passé ce mois, il ne sera plus possible de prolonger les délais à l'occasion de la demande de nouvelles pièces. (art.423-16).

RÈGLEMENTATION

_ASCENSEURS

1/ TRAVAUX DE SÉCURITÉ À RÉALISER SUR LES INSTALLATIONS / ARRÊTÉ DU 1er AOÛT 2006

Cet arrêté modifie certaines dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2004 concernant les dispositifs de sécurité à mettre en place avant le 3 juillet 2008.

2/ CONTRÔLES TECHNIQUES À RÉALISER SUR LES INSTALLATIONS / ARRÊTÉ DU 1er AOÛT 2006

Cet arrêté modifie l'article 4 de l'arrêté du 18 novembre 2004 relatifs aux contrôles techniques.

_DÉFINITION DE LA SHON

DÉCRET N°2006-555 DU 17 MAI 2006

Les aménagements intérieurs des habitations des personnes handicapées ouvrent droit à une déduction forfaitaire de 5 m_ par logement à compter du 1er janvier 2007.
L'article R. 112-2 du code de l'urbanisme est complété afin de tenir compte des contraintes liées aux aménagements propres à assurer l'accessibilité des locaux d'habitation aux personnes handicapées.
A compter du 1er janvier 2007, une surface forfaitaire de 5 m_ pourra être déduite par logement respectant les règles relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées prévues aux articles :
_R. 111-18-2 du CCH relatif à la construction de logements situés dans des bâtiments d'habitation collectif
_R. 111-18-6 du CCH concernant la construction de maisons individuelles
_R. 111-18-8 et R. 111-18-9 du CCH relatifs aux travaux d'extension dans des bâtiments d'habitation collectifs et de création de logement par changement de destination

_LOGEMENT / LOI BORLOO

LOI N° 2006-872 DU 13 JUILLET 2006 ET DÉCRET N°2006-1005 DU 10 AOÛT

Ce texte vise à résoudre la crise du logement, notamment en stimulant la construction et en améliorant l'accession à la propriété. Il complète le plan de cohésion sociale de juin 2004 prévoyant la mise en œuvre d'un «Pacte national pour le logement».
De très nombreuses mesures sont développées dans cette loi parmi lesquelles on peut notamment citer :
_Transfert de compétence au préfet pour la délivrance des permis de construire dans certains périmètres à définir par décret.
Le texte précise que lorsque la réalisation de logements sur des terrains appartenant à l'Etat ou à ses établissements publics contribue à l'atteinte des objectifs du volet « logement » du Plan de cohésion sociale, elle présente un caractère d'intérêt national. A cet effet, des décret peuvent, jusqu'au 1er janvier 2010, délimiter des périmètres à l'intérieur desquels toutes les opérations de logements (zones d'aménagement concertées et permis de construire), relèveront de la compétence des préfets et non plus des maires.
_Sécurisation des autorisations d'urbanisme et des constructions existantes : les permis de construire, d'aménager ou de démolir ne peuvent être retirés que s'ils sont illégaux et dans un délai de 3 mois suivant la date de la décision.
_Obligation d'élaborer un plan local de l'habitat dans toutes les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 50 000 habitants et comprenant au moins 1 commune de plus de 15 000 habitants, dans les communautés d'agglomération et les communautés urbaines.
_Possibilité de délimiter des secteurs dans lesquels une majoration du coefficient d'occupation des sols est autorisée (dans les communes de plus de 20 000 habitants ou dans les communes de plus de 1500 habitants appartenant à un établissement de coopération intercommunal de plus de 50 000 habitants compétents en matière d'habitat).
_Unification du statut des offices publics d'habitations à loyer modéré (OPHLM) et des offices publics d'aménagement et de construc-

Magenta 75.0 Plan Libre 2002 page 1

RÈGLEMENTATION

tion (OPAC) sous le nouveau statut d'offices publics de l'habitat (OPH).
_Augmentation de 15 000 euros du montant du prêt à taux zéro pour l'accession sociale à la propriété.

_Application d'un taux réduit de TVA à 5,5% pour les accessions sociales à la propriété dans les quartiers faisant l'objet d'une rénovation urbaine.
_Elargissement du rôle de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) au parc locatif privé.
De nombreux décrets d'application viendront en complément. Est déjà paru le décret n°2006-1005 du 10 août pris en application de l'article 40 de la loi : il s'agit d'un nouveau produit d'investissement locatif qui est une importante incitation fiscale pour les propriétaires. Ce système coexistera avec le «dispositif de Robien».
Pour consulter les textes intégraux : **http://www.legifrance.gouv.fr**

_IMPLANTATION D'ÉOLIENNES

CIRCULAIRE DU 19 JUIN 2006

Dans le cadre de sa politique de diversification des sources énergétiques, le législateur favorise la création de zones de développement de l'éolien (ZDE). Cette circulaire précise que les instruments de planification ne constituent pas des documents d'urbanisme et n'influent pas sur les demandes de permis de construire relatives aux éoliennes. Ainsi, l'implantation d'une de ces structures dans une ZDE peut-être refusée lorsqu'elle contrevient aux règles d'urbanisme. A l'inverse, un refus de permis ne peut être motivé par le seul fait que l'éolienne ne se situe pas en ZDE.
De plus, si la création de zones de développement de l'éolien est dispensée d'étude d'impact, elle doit néanmoins prendre en compte les conséquences environnementales de son implantation. Le Ministère de l'Ecologie rappelle que le Préfet doit s'assurer de la compatibilité de la ZDE avec les réglementations existantes en matières de patrimoine historique et paysager dans un périmètre d'environ 10 kilomètres au-delà du territoire des communes concernées, en particulier lorsque sont instaurés des ZPPAUP ou des secteurs sauvegardés. La proposition de ZDE peut être refusée sur ce fondement. Par ailleurs, l'implantation d'éoliennes au sein de sites classés est déconseillée. Les sites inscrits, en revanche, peuvent faire l'objet d'une telle emprise au terme d'une analyse au cas par cas.

_PERMIS DE CONSTRUIRE

RÉCIPROCITÉ DES DISTANCES ENTRE LES BÂTIMENTS AGRICOLES ET LES HABITATIONS LOI N°2006-11 DU 5 JANVIER 2006 (ARTICLE 19) MODIFIANT L'ARTICLE L. 111-3 DU CODE RURAL

En vertu du principe de réciprocité, les limitations pesant sur l'implantation des constructions à usage agricole à proximité des immeubles d'habitation sont inversement applicables lors de l'implantation d'immeubles d'habitation à proximité de constructions à usage agricole. Révisé à plusieurs reprises cette règle de réciprocité prévue par l'article L 111-3 du code rural, fait l'objet de nouvelles modifications.
D'une part, son champ d'application est étendu aux changements de destination de bâtiments existants leur conférant un usage non agricole. Sous le régime antérieur, la réciprocité visait uniquement les constructions nouvelles nécessitant un permis de construire et les extensions de celles-ci.
D'autre part, une nouvelle dérogation à cette règle vient s'ajouter aux deux dérogations existantes. La loi laisse désormais les parties concernées libres de s'accorder sur la création d'une servitude grevant les immeubles en cause, dès lors que cette dérogation intervient dans le cadre d'un changement de destination ou d'une extension d'un bâtiment agricole existant.

> **Retrouvez toute l'actualite nationale et régionale de la profession sur le site de l'Ordre : www.architectes.org**

ACTU DE L'USAMP

_STATUT DU CONJOINT COLLABORATEUR

DÉCRET N°2006-966 DU 1ER AOÛT 2006

La loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises a notamment pris en compte la situation du conjoint du chef d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale y exerçant de manière régulière une activité professionnelle en l'obligeant à choisir entre le statut de conjoint salarié, de conjoint associé ou enfin de conjoint collaborateur.
Le décret n°2006-966 du 1er août 2006 relatif au conjoint collaborateur vient d'être publié au journal officiel du 3 août.

Quelles sont les personnes intéressées ?

_Est considéré comme conjoint collaborateur le conjoint d'un chef d'entreprise libérale, qui y exerce une activité professionnelle sans percevoir de rémunération et sans avoir la qualité d'associé au sens de l'article 1832 du code civil (est associée une personne affectant des biens ou des apports en industrie à une entreprise commune en vue de partager le bénéfice ou de profiter d'économie éventuelle).

Sont ainsi concernés :

_le conjoint du professionnel libéral,
_le conjoint de l'associé unique d'une EURL
_le conjoint du gérant majoritaire d'une SARL ou d'une SELARL de moins de 20 salariés.

Attention :
1/ Le statut de conjoint collaborateur n'est possible que dans les trois types de sociétés précitées.
2/ Le conjoint qui exerce à l'extérieur de l'entreprise une activité salariée d'une durée au moins égale à la moitié de la durée légale du travail, ou une activité non salariée, est présumé ne pas exercer dans l'entreprise une activité professionnelle de manière régulière.
3/ Le statut de conjoint collaborateur n'est applicable qu'aux conjoints mariés ; en sont exclus les concubins ou les personnes liées par un PACS.

Comment et où effectuer la procédure de déclaration du statut de conjoint collaborateur ?

> La déclaration s'effectue auprès du Centre de formalités des entreprises (CFE)
_Soit au moment de la création de l'entreprise : l'option choisie par le conjoint du chef d'entreprise est fait dans le dossier unique
_Soit postérieurement à la création de l'entreprise : il s'agit d'une déclaration qui doit être faite dans les deux mois et qui contient la mention selon laquelle le conjoint exerce une activité professionnelle régulière dans l'entreprise sans percevoir de rémunération et sans avoir la qualité d'associé,
Attention : pour le conjoint d'un gérant majoritaire d'une SARL ou d'une SELARL, lorsque, sur une période de 24 mois consécutifs, l'effectif salarié dépasse le seuil 20 salariés, le chef d'entreprise doit, dans les 2 mois, demander la radiation de la mention du conjoint collaborateur au moyen d'une déclaration de radiation faite au CFE.
Le CFE adresse dans tous les cas au conjoint une notification de la déclaration d'option ou de modification par lettre recommandée avec accusé de réception.
> L'option pour le statut de conjoint collaborateur doit aussi faire l'objet d'une mention au Registre du commerce et des sociétés (RCS). Sont concernés, les architectes exerçant sous forme d'EURL, de SARL ou de SELARL et dont le conjoint a opté pour le statut de conjoint collaborateur.

Délai d'option jusqu'au 1er juillet 2007

Le conjoint collaborateur d'un chef d'entreprise non encore déclaré au 3 août 2006 doit au plus tard avoir effectué les formalités de déclarations au 1er juillet 2007.

Cessation du respect des conditions pour bénéficier du statut de conjoint de collaborateur

Lorsque le conjoint collaborateur cesse de remplir les conditions requises, il convient d'effectuer auprès du CFE une déclaration de radiation qui doit intervenir dans les 2 mois à compter de la cessation du respect de ces conditions.

Avantages du statut de conjoint collaborateur

_L'affiliation au régime d'assurance vieillesse du chef d'entreprise est devenue obligatoire pour les conjoints collaborateurs qui bénéficient également d'un droit à la formation et à la validation des acquis de l'expérience

Assurance maladie et maternité

Comme il n'est pas rémunéré, le conjoint collaborateur ne paie pas de cotisation personnelle. Il est couvert par l'assurance maladie de son conjoint, chef d'entreprise (en tant qu'ayant droit).
En cas de maternité, l'épouse collaboratrice a droit à une allocation forfaitaire de repos maternel (2 795,26 euros) et à une allocation de remplacement (pendant 28 jours, ou sur demande, pendant 56 jours pour un montant maximal de 44,78 euros/jour), si elle choisit de se faire remplacer dans son travail ou à la maison par du personnel salarié.

Assurance vieillesse

Le conjoint collaborateur doit cotiser personnellement au régime d'assurance vieillesse de base du chef d'entreprise. Mais le taux des cotisations est moins élévé.
Consultez le site de la CIPAV : http://www.cipav-berri.org/cipav/conjoints.html
Les conjoints collaborateurs qui peuvent justifier, par tous moyens, avoir participé directement et effectivement à l'activité de l'entreprise, pourront racheter jusqu'au 31 décembre 2020 des périodes d'assurance vieillesse dans la limite de 6 ans, selon des modalités qui seront préciser par décret.

Droit à la formation du conjoint collaborateur

Le conjoint collaborateur bénéficie d'un droit personnel au titre de la formation professionnelle continue.

_CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU)

DÉCRET N°2006-966 DU 1ER AOÛT 2006

Créé par la loi du 26 juillet 2005, le Chèque Emploi Service Universel (CESU) remplace, depuis le 1er janvier dernier, les anciens chèques emploi service et titres emploi service. Plus simple d'utilisation, cet instrument de paiement offre surtout aux entreprises l'opportunité de le financer dorénavant en totalité ou en partie.
Créé dans le but de favoriser le développement des services à la personne, le CESU permet de rémunérer les prestataires de services à domicile (garde d'enfants, entretien ménager, livraison de courses à domicile… une vingtaine de métiers est aujourd'hui concernée).
Mais la grande nouveauté, c'est qu'il peut désormais être proposé aux salariés au même titre que les tickets restaurants. L'employeur soulage ainsi non seulement ses collaborateurs dans l'organisation de leur vie quotidienne, mais il leur permet également d'accéder à des services à moindre coût, voire gratuitement lorsque le CESU est totalement pris en charge par l'entreprise.
L'autre attrait est que le CESU préfinancé permet à l'entreprise de bénéficier d'avantages fiscaux. Celle-ci bénéficie, en effet, d'un crédit d'impôt de 25% sur les aides versées mais aussi d'une exonération de charges sur lesdites aides (article D129-31 du Code du Travail).
Si l'entreprise contribue ainsi à hauteur de 1 830 euros par an et par salarié, cela ne lui coûte réellement que 769 euros.
Techniquement, l'émission des CESU préfinancés est assurée par 6 émetteurs habilités : Natexis Intertitres, Sodexho, Domiserve, Chèque Domicile, Accor Services et la Banque Postale.

Maquette 75.0 Plan Libre 2002 page 1

_5 JEUNES ARCHITECTES EN MIDI-PYRENEES

Jusqu'au 29 novembre 2006 – Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées

W-ARCHITECTURES / RAPHAËL VOINCHET

30 rue du Languedoc
31000 TOULOUSE
T: 0 534 315 900
F: 0 562 563 390
E: OFFICE@W-ARCHITECTURES.COM

Raphaël VOINCHET (né en 1976) est diplômé de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne – Suisse en 2001

2006 : **Lauréat des Nouveaux Albums des Jeunes Architectes 2006** (Ministère de la Culture - DAPA)

2002 : Création de l'agence W-Architectures à Toulouse

1998 - 2001 : Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
Revue DA[Pinoes] EPFL Suisse – Comité de rédaction - membre fondateur

1996 - 1997 : Université Toulouse III – DEUG Mathématiques

EXPOSITIONS : "Stadt Zurich, Amt für Städtebau: Gartenstadt verdichten am Beispiel Schwamendingen" – Lehrstuhl, September 2000
"Working Models : From El Lissitzky to Rem Koolhaas" – Architekturmuseum Basel, September 2000

JÉRÉMIE HARTER

42 rue Saint Thomas d'Aquin
31400 TOULOUSE
T: 0 561 529 825
F: 0 561 259 964
E: JEREMIE.HARTER@WANADOO.FR

Jérémie HARTER (né en 1974) est diplômé de l'Ecole d'Architecture de Toulouse en 1998

2006 : **"Architecture et Haute Qualité Environnementale", au CIFCA.**

2005 : Membre du groupement CACTUS / Jérémie Harter et Pierre Duffau (architectes)

2000 : Membre du groupe 36BIS

1998 : Diplôme - Ecole d'Architecture de Toulouse
Création de l'Atelier

[...ARCHITECTES] / ROMAIN BERNES- TRISTAN SAINT-DIZIER - JÉRÔME FAGES

59 rue du printemps
31000 TOULOUSE
T: 0 870 725 702
F: 0 562 731 437
E: RBERNES@FREE.FR

Romain BERNES (né en 1971) est diplômé de l'Ecole d'Architecture de Toulouse en février 1999
Tristant SAINT-DIZIER(né en 1971) est diplômé de l'Ecole d'Architecture de Toulouse en janvier 2000
Jérôme FAGES (né en 1971) est diplômé de l'Ecole d'Architecture de Toulouse en février 1998

2005 : **Création de l'agence [...architectes] s.a.r.l. à Toulouse**

2003 : Collaboration autour de la SCM Section Urbaine

2000 - 2002 : Collaborations dans diverses agences d'architecture à Toulouse (Romain Bernes & Jérôme Fages)

1999 : Architecte pour le cnrs au guatémala de février 1999 à avril 2003 (Tristant Saint-Dizier)

STÉPHANE DELIGNY

87, rue Jean Micoud
31500 TOULOUSE
T: 0 561 239 350
F: 0 561 220 416
E: ARCHITECTURESDELIGNY@WANADOO.FR

Stéphane DELIGNY (né en 1971) est diplômé de de l'Ecole d'Architecture de Toulouse en 1998

2006 : **"Architecture et Haute Qualité Environnementale"**

1999 : Création de l'Atelier et exercice libéral

1999 : Intervenant dans l'équipe d'urbanistes Site & Cité

1998 : Diplôme - Ecole d'Architecture de Toulouse

ATELIER REC / DAVID RECHATIN

14 rue des Briquetiers
31700 BLAGNAC
T: 0 534 361 288
F: 0 534 361 287
E: ATELIERREC@ONLINE.FR

David RECHATIN (né en 1973) est diplômé de de l'Ecole d'Architecture de Toulouse en 1998

2005 : **Reprise de la SCP Guilhem, R&C Architecture**

2001 : Création de l'Atelier REC

1998 : Diplôme - Ecole d'Architecture de Toulouse

1995 : Collaboration dans divers agences

Black 3570 Plan Libre 2002 page 11

Le Ministère de la Culture et de la Communication a engagé une politique de promotion des architectes de moins de trente-cinq ans à travers les Nouveaux Albums des Jeunes Architectes. Elle a pour objet de sensibiliser les maîtres d'ouvrage aux travaux souvent novateurs et aux capacités des jeunes maîtres d'œuvre. La nouvelle génération participera au renouvellement indispensable en apportant son potentiel d'action, sa capacité à interroger les programmes et les échelles ainsi que son attitude expérimentale. La Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées, a souhaité s'inscrire dans cette démarche de sensibilisation et de promotion de l'architecture en organisant une exposition sur le travail de 5 jeunes architectes inscrits en Midi-Pyrénées ayant présenté un dossier à la troisième édition des Nouveaux Albums des Jeunes Architectes. Les travaux exposés reflètent la diversité des parcours, des commandes et des sensibilités.
Ils sont autant de stratégies adoptées pour émerger dans un contexte où il est difficile de se révéler.
Cette initiative permettra aussi de révéler les spécificités de cette production architecturale et de s'interroger sur la qualité des pratiques et de la commande des jeunes architectes.

Jean-Manuel Puig
Président de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées

W-ARCHITECTURES

Réserves du Musée Ingres, Montauban (82) / Maître d'ouvrage : Ville de Montauban - Etudes en cours 2005 - 2007

Réaménagement de la salle des assises, Palais de justice de Toulouse (31) / Maître d'ouvrage : Ministère de la jsutice - Travaux en cours 2004-2007

Médiathèque, Oloron Sainte Marie (64) / Maître d'ouvrage : communauté de commune du Piémont Oloronais - concours projet non retenu 2005

Faire émerger l'Essentiel...

L'architecture se nourrit du contexte. c'est un dispositif formel qui répond à des exigences et à des usages spécifiques. Je fonde chacun de mes projets sur l'analyse critique et systématique des données du programme : j'en extrais l'Essentiel. Cette réduction formelle n'est pas une fin en soi, mais la réponse architecturale à des conditions économiques toujours plus exigeantes.
L'architecture est une expérimentation continuelle. C'est une remise en question permanente qui puise ses idées dans d'autres disciplines. Je partage régulièrement mes réflexions avec d'autres équipes aux sensibilités proches pour nourrir une dynamique de conception. Je fais confiance à l'échange des techniques, des savoirs et de l'imagination. J'entretiens précieusement ces liens étroits et particulièrement ceux que j'ai tissés en Suisse.
L'architecture provoque les sens . Elle fait appel à notre vécu. C'est une émotion qui se révèle par l'arrangement des matériaux, des textures et des couleurs. Dans le minimalisme de leur assemblage, je recherche une certaine efficacité : plus la mise en oeuvre est simple, plus l'émotion est pure.
L'architecture est l'expression d'un point de vue, d'un regard sur le monde. C'est une proposition sociale qui construit notre regard et nous aide à comprendre la ville qui nous entoure. Dans chaque projet, je cherche à décrypter les phénomènes urbains pour mieux les révéler. Je considère le projet d'architecture comme la mise en ordre d'idées. Je ne cherche pas une «architecture» ni un style.
Ma démarche consiste plutôt à mener mes projets dans les conditions d'aujourd'hui : c'est à dire, faire émerger l'essentiel.

Centre administratif de Saint-Gaudens (31) / Maître d'ouvrage: Conseil Général de la Haute-Garonne - concours restreint, projet non retenu 2006

Black 7570 . Plan Libre 2002 page 11

STEPHANE DELIGNY

Installé depuis juin 1998, date d'obtention de mon diplôme d'architecte, je travaillais seul à l'agence. Quelques passages de stagiaires, très ou trop peu expérimentés et l'emploi de Free Lances me permettaient de pallier les surcharges de travail. Les associations avec des confrères de renom m'ont permis d'accéder à des commandes et concours importants. Depuis moins d'un an, Nicolas Noyes, jeune diplômé de l'école d'architecture de Toulouse, m'a rejoint pour continuer le travail et la production «intimiste» que j'ai toujours engagée. Notre travail s'attache à analyser chaque contexte liés au site et aux personnes qui participent à l'élaboration du projet, pour établir une véritable réponse de synthèse. Le choix fondamental de l'attitude même d'intervention est longuement mûri pour sentir, et approcher la manière, la méthode la plus pertinente à ce contexte et son devenir. Mon travail parallèle dans la peinture et la sculpture, sur les images mentales me permet d'avoir une approche plus sensible, de l'ordre des ressentis, qui me permet d'appréhender et travailler l'image même des éléments de projet et de l'expliquer aux clients. Le rapport au dessin n'est pas absolu selon le contexte et l'attitude d'intervention. Cette manière de travailler permet dans certains cas d'être libéré par rapport au dessin qui ne correspond pas et n'est pas un outil évident pour décrire ce qu'ils imaginent, les images qu'ils se font du projet. C'est donc un travail de construction et déconstruction de l'image qu'ils se font du projet et ils m'en confie en quelque sorte, une représentation. Cette approche très adaptée pour la maison individuelle ou des interventions sur l'existant, peut certaines fois donner la liberté de ne pas trop figer le projet et ce, jusqu'à la construction. Ce processus d'échange se continue et s'opère entre les différents acteurs du projet jusqu'à la mise en œuvre. En ce sens, la réalisation ne marque pas la fin de la définition du projet et son harmonie.

Maison Deltort-Monsang, Cambon les Lavaurs (81) / Maître d'ouvrage : privé - 2005

Aménagement de la station touristique
de la Pierre Saint Martin (64) /
Maître d'ouvrage : Syndicat mixte d'Arette - 1998-2000

Maison Fabre / Maître d'ouvrage: privé - 2002

L'îlot 45, Toulouse (31) / Maître d'ouvrage : Ordre des Architectes de Midi-Pyrénées - 2004

JEREMIE HARTER

Logements collectifs et maisons, ZAC Andromède Blagnac (31) / mâitre d'ouvrage : Promologis / Architectes : Flint + Harter + Duffau - 2006

Médiathèque municipale, Aménagement des Halles, Lourdes (65)
Maître d'ouvrage : Projet non retenu – 2003

Aujourd'hui, un dialogue permanent est au cœur de la démarche de projet. L'architecture résulte autant d'un processus de conflits qu'elle est l'expression d'un consensus. C'est une attitude qui implique qu'avant de rentrer dans tout projet, il faut essayer d'être libre de toute préconception stylistique ou technique, essayer d'être ouvert aux suggestions du programme et aux potentiel du site, du contexte pris au sens le plus large. Les projets se caractérisent par une recherche pluridisciplinaire et une réflexion environnementale globale. L'agence est un lieu ouvert, accueillant différentes disciplines : artistes, designers, ingénieurs, conseillers HQE…. participent activement à la réflexion sur le projet. Cela implique d'accepter des rencontres qui peuvent modifier notre pensée.

Une maison individuelle à Villeséquelande (11) / Maître d'ouvrage : Privé -2002

Théâtre de la Digue, Toulouse (31) / maître d'ouvrage : Ministère de la culture et de la communication, DRAC Midi-Pyrénées / Architectes : Flint + Harter - Concours - Projet non retenu - 2003

Black 7570 Plan Libre 2002 page 11

[••• ARCHITECTES]

Issus de l'Ecole d'Architecture de Toulouse, les trois architectes débutent chacun dans des domaines spécifiques, accumulant ainsi des expériences individuelles aussi riches que diverses sans jamais se perdre de vue. Cette première pratique du métier leur permet d'appréhender les contraintes spécifiques et les méthodologies à appliquer dans le cadre de marchés importants. D'abord réunis au sein de la Scm Section Urbaine, ils décident de s'associer sous le nom [...architectes] en décembre 2005, dans une vision commune de l'architecture. Cette entité unique est une mise en communs de parcours complémentaires proposant une vision exhaustive et cohérente du métier d'architecte. Ainsi, cette S.A.R.L. se veut un outil de travail efficace permettant de regrouper les acquis concernant l'habitat, la culture, le social, les infrastructures ou le tertiaire, et mettant à disposition de l'équipe un cadre de travail agréable. Au-delà de la technicité requise, cette association se base sur une volonté commune de faire bien. Toujours à la recherche d'une lecture analytique du site et du programme, le but avoué est de répondre aux attentes de la maîtrise d'ouvrage au travers de projets combinant rigueur fonctionnelle et souplesse d'usage. Non pas à la recherche d'une écriture systématique, l'agence au contraire aime multiplier les lectures et entrechoquer les intentions. La confrontation des idées, étendues à tous les membres de l'agence, nous amène vers une architecture qui relève plus d'une attitude que d'un discours théorique.

Agence d'architecture [... architectes], Toulouse - (2004) / Architectes : [... architectes]

Usine et restaurant d'entreprise, Saint-Jean (31) / Maître d'ouvrage: entreprise SF2B / Architectes: [... architectes]
Etudes de faisabilité (2004)

Siège social, Castelnaud d'Estretefond (31) / Maître d'ouvrage: entreprise Blue river system /
Architectes : [... architectes] projet en cours de réalisation

Groupe scolaire, restaurant gymnase «Eurocampus», Colomiers (31) / Architectes : [... architectes] + Atelier REC
- Lauréat Concours 2006

ATELIER REC

Restructuration des Archives Départementales de Foix - projet non retenu

Construction d'une SEGPA et de 3 logements de fonction. Caraman (31) - lauréat du concours

Réhabilitation du Lycée Professionnel agricole et horticole, Saint Joseph (La Réunion) - projet non retenu

Atelier REC est une jeune agence d'architecture créée en 2001 par David Rechatin. Il s'agit du premier aboutissement d'expérience acquise dans les structures régionales et nationales.
Ces 4 années ont été l'occasion de définir le mode d'exercice du métier souhaité préférant le travail en équipe structurée plutôt que le labeur solitaire.Installée à Blagnac l'agence regroupe une douzaine de collaborateurs, structurée autour du chef d'agence Olivier Bescond et de chefs de projet . Notre philosophie offre une dynamique ascendante collective et permet l'émergence de jeunes talents motivés. Depuis l'origine, seules quelques occasions nous ont permis de nous confronter à la commande publique. Nous avons œuvré sous diverses formes, allant du diagnostic au concours de maîtrise d'œuvre en passant par les projets en conception réalisation. Seuls deux projets ont dépassé l'épreuve des pannés de concours, l'un est réalisé, l'autre en cour d'étude. Notre approche architecturale s'inscrit dans la quête des équilibres des formes, matières et couleurs pour la conception et l'insertion d'un ouvrage dans son environnement. Autour du programme dont la fonctionnalité est l'épine dorsale, nous tentons d'articuler fonctions, volumes, espaces et plans afin de parvenir à un équilibre dans l'immensité des possibles. La matérialisation de l'idée, fruit d'un travail laborieux, s'impose à nous comme la pétrification formelle d'un aboutissement intellectuel dont la limite doit toujours être repoussée. Volontaire dans cette recherche, nous devons sans cesse explorer cette terra incognita de la création architecturale à la poursuite d'une hypothétique satisfaction, libératrice et salvatrice. L'exercice est difficile, impose ses compromis, nécessite humilité et une ambition obstinée face à la résignation toujours trop séduisante. C'est notre passion pour l'architecture. Les projets présentés en témoignent. Ils sont le fruit de moments d'agence, d'introspection et de discussions, de choix collectifs et d'arbitrages, de satisfactions et de frustrations, d'idées fulgurantes ou de labeur besogneux, toujours orientés vers le projet mais à jamais inachevés, même construits.

Rénovation de l'Hôtel de ville, Blagnac (31) - opération réalisée en 2005

Black 7570 . Plan Libre 2002 page 11

_RENDEZ-VOUS ARCHITECTURE & CINEMA

3e édition - PLANS LOGEMENT / du 30 novembre au 11 décembre 2006

Pour leur troisième édition, des Rendez-vous «à la maison».
Le cinéma a une affinité particulière pour l'architecture domestique. Des logements de toutes sortes, appartements, villas, cabanes... s'y déclinent dans une infinité de films de tout genre, simples cadres au scénario ou centres des préoccupations des cinéastes. Les images traduisent les relations entre les êtres, positives ou négatives, entre espace habitable et espace mental. Les éléments architecturaux (mur, escalier, porte, et fenêtre) jouent un rôle essentiel pour le ressort dramatique. L'habitat du cinéma est moins un lieu de liberté qu'un huis clos prêt à nous réserver le pire. On ne saurait entamer la liste noire dont la pellicule gratifie nos logements : solitude, détresse, harcèlement, tortures, meurtres. Le mal vivre dans les banlieues, celui des défavorisés et des exclus, sera abordé surtout à travers les films du patrimoine cinématographique. Une mise à distance, moins par souci de rendre ces sujets brûlants d'actualité plus soutenables que pour mieux évaluer le présent.
La caméra reste attentive à l'évolution rapide et complexe de la société, elle explore, à sa manière, les modes d'habiter, saisit les évolutions, les bouleversements. Courts métrages et documentaires en rendent particulièrement compte : expériences menées par le Mouvement Moderne, désir de création d'habitats innovants, politiques d'urbanisation des Trente Glorieuses, techniques traditionnelles ou standardisation de la construction, architectures contextuelles ou internationales, souci d'intégrer la nature, attentes des habitants, etc.
Habitée par les marques du temps et de la mémoire, la demeure est un microcosme qui retrace l'histoire d'un quartier, d'un pays. Il revient au burlesque d'atténuer le poids, l'enracinement de ce puissant symbole de conquête de l'espace. Préfabrication et robotique -tournés en dérision- nous ouvrent un monde déséquilibré, mouvant et rétif à la volonté humaine. Un quotidien miné, qui se perd en impasses mais face auquel l'homme reste plein de ressources. La part belle à l'humour et au rêve.
Nous ne pouvions passer à côté de l'actualité qui marie un lauréat du «Pritzker Price» et un réalisateur renommé : Frank Gehry et Sydney Pollack. Il y a un an, «*My architect*», aujourd'hui «*Esquisses*». Deux films grand public, coup sur coup, au diapason de notre objectif majeur : susciter chez les spectateurs l'envie d'aller plus loin dans la découverte de l'architecture contemporaine. Un vent nouveau soufflerait-il sur l'image de l'architecte au cinéma?

Sylvie Assassin-Dumons, architecte
Responsable de la programmation

Rendez-Vous Architecture et Cinéma du 30 nov. au 11 déc. 2006

Toulouse : Cinéma ABC, La Cinémathèque de Toulouse, L'Utopia / Montauban : Cap Cinéma / Albi : L'Athanor / Auch : Ciné 32 / Lavelanet : Cinéma Casino / Foix : L'Estive. A retrouver notamment … **Diagora Lagège pour les Rendez-vous de l'Architecture** / La Maison démontable, 1920 - muet, Noir et Blanc / Réalisateurs : Buster Keaton et Edward F. Cline / Projection Ciné concert : Jean-Paul Raffit (guitare) , Olivier Capelle (chant et effets), Jean-Denis Rivaleau (batterie) **La Cinémathèque de Toulouse, pendant le cycle «Revoir Carné»** / Le jour se Lève, 1939 - Noir & blanc. Réalisateur : Marcel Carné **/ Cinéma Utopia** (Toulouse) **et l'Athanor** (Albi) **/** Esquisses de Franck O Gehry, 2006 - couleur. Réalisateur : Sydney Pollack **/ Cinéma ABC** (Toulouse) / News from Home, News from House, 2005 - couleur. Réalisateur : Amos Gitai **/ Ciné 32** (Auch) / La nouvelle Habitation, 1930 / muet noir et blanc. Réalisateur : Hans Richter **/ Cinéma le Rio** (Lavelanet) / Smithy, (Un gars du bâtiment), 1924 Noir et blanc. Réalisation : George Jeske **/ L'Estive** (Foix) / Petit à petit, 1972. Réalisateur : Jean Rouch **/ Cap Cinéma** (Montauban) / Something like Hapiness, 2005. Réalisateur : Bohdan Slama

Organisation : Maison de l'architecture de Midi-Pyrénées, 45 rue Jacques Gamelin - 31100 Toulouse. Tél.: 05 61 53 19 89 / mail : ma-mp@wanadoo.fr / web: www. ma-lereseau.org

Magenta 75.0 Plan Libre 2002 page 1

_ARCHITECTURES CONTEMPORAINES DE L'AVEYRON ÉDITION 2006

JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2006 - MÉDIATHÈQUE DE RODEZ

Dans le cadre d' une présentation thématique autour de l'habitat et de l'environnement, la Médiathèque de Rodez présente une exposition réalisée par le Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aveyron. Cette édition 2006 propose 2 exemples d'équipements publics et 7 exemples d'habitations.

Construire dans un village, en site isolé ou en ville demande à chaque fois de répondre à un contexte, à un programme, à un usage. En vacances, à l'école, dans les arbres, les projets présentés déclinent des lieux, des situations de vie quotidienne. Loin des constructions standardisées, ils s'inscrivent dans une démarche respectueuse du site et apportent des réponses contemporaines et économes. Si certaines de ces réalisations peuvent surprendre, il n'en demeure pas moins que maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage (les architectes et leurs clients) portent un regard attentif au site et expriment une sensibilité au lieu et aux personnes qu'elles accueillent. Chaque époque a construit avec inventivité avec les savoir-faire et les matériaux disponibles pour vivre au mieux. Aujourd'hui la mécanisation, la standardisation a parfois permis d'oublier de se poser des questions fondamentales avant de construire. L'image «traditionnelle» de la maison, pâle copie d'un habitat rural, si elle correspond à un fantasme publicitaire ne répond plus à des modes de vie où l'espace, les volumes, la lumière, sont de plus en plus recherchés. Comment donner de l'espace avec des surfaces moindres, comment construire au plus près du relief évitant ainsi des coûts de terrassement et des cicatrices dans le paysage ?. Ces projets d'architecture répondent avec attention au contexte et aux désirs de leurs habitants.
Ils ont tous en commun de regarder avant de faire. Ils construisent la qualité du paysage que nous laisserons aux générations futures.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Médiathèque de Rodez : Place Eugène Raynaldi - Rodez - Tél. : 05 65 77 89 11 / Entrée libre du mardi au samedi
Organisation : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aveyron, immeuble Sainte Catherine
5 Place Ste Catherine 12000 Rodez - tél. : 05 65 68 66 45 - fax : 05 65 68 14 97 - site web : www.caue-mp.fr
email : caue -12@caue-mp.fr
Le C.A.U.E est à la disposition des enseignants et de leurs élèves pour toute visite commentée

1 Maison de vacances dans l'Aubrac, 2004 / Maître d'ouvrage : privé / Architectes : BMC Bical-Courcier-Martinelli, Paris. **2 & 3 Gîtes touristiques**, La Rite, St Juste sur Viaur, 2005 / Maître d'ouvrage : privé / Architectes : Pierre Enjalbal, Centrès et Eric Bertrand, St Affrique / **4 Maison Joffre et Camaly**, Druelle, 1997-98 / Maître d'ouvrage : privé / Architecte : Véronique Joffre, Toulouse / **5 Maison Douzou**, St Beauzély, 2005 / Maître d'ouvrage : V. et O. Douzou / Architectes Olivier Douzou, agence HBM,Rodez / **6 Extension d'une école publique**, Pont de Salars, 2001 / Maître d'ouvrage : commune de Pont de Salats / Architectes : Droit de Cité Architectes, Rodez / **7 Maison Lacombe**, Rodez, 2003 / Maître d'ouvrage : privé / Architectes : G. et J. Lacombe. / **8 & 9 Maison Levesque**, Le monastère, 2005 / Maître d'ouvrage : privé / Architectes : Droit de Cité architectes, Rodez / **10** Vue de l'exposition.

Magnacta 75.0 Plan Libre 2002 page 1

FORMATION

_FORMATIONS PROPOSÉES PAR LE PÔLE RÉGIONAL DE FORMATION MIDI-PYRÉNÉES

1 La maison individuelle durable

OBJECTIFS

Cette formation se propose de renforcer les connaissances opérationnelles de l'architecte dans le domaine de la maison individuelle «durable», connaissances complémentaires à sa formation initiale et qui évoluent rapidement.

CONTENU ET DÉMARCHE

Respecter l'environnement et se soucier de la santé, maîtriser l'énergie pour les conforts thermique et visuel, maîtriser l'eau, faire le choix raisonné des matériaux, réduire les déchets…

Cette formation offre des points de vue objectifs sur les différentes facettes du sujet :

1/ Le développement durable : 2 heures (A. Chatelet)

les attentes générales du développement durable / les attentes particulières aux maisons individuelles.

2/ Bâtiment et santé : 2 heures (A. Chatelet)

qualités des sols, de l'eau, de l'air / rayonnement, bruit et vibration.

3/ Confort thermique naturel: 4 heures (JP. Cordier)

économie de chauffage / confort sous canicule / évolution de la réglementation

4/ Visite d'une réalisation (près de Toulouse) : 2 heures

5/ Incidence économique du développement durable : 2 heures (JP. Cordier)

construire sans surcoût / incidence du choix architectural

6/ L'optimisation d'un projet : 4 heures (JP. Cordier)

> travaux pratiques en utilisant un logiciel spécialisé.

7/ Matériaux et techniques «alternatifs» : 4 heures (L. Floissac)

les critères «durables» > revue comparative et critique des matériaux et techniques disponibles

8/ Chantiers «propres» : 4 heures (A. Castells) > nuisances à éviter et traitement des déchets / organisation du chantier / évolution de la réglementation

DURÉE ET DATES

Trois journées consécutives de 8 heures chacune :

Décembre 2006. Date à préciser

PRIX DE LA FORMATION

420 euros net de taxes

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS

ATTENTION : PRÉINSCRIPTION OBLIGATOIRE À L'ADRESSE INTERNET CI-DESSOUS : annie.montovany@toulouse.archi.fr (ou par téléphone, Annie Montovany, 05 62 11 50 63)

ORGANISME DE FORMATION

CIFCA et Groupe de Recherche Environnement Conception Architecturale et Urbaine (GRECO). Centre Interprofessionnel de la Formation Continue de l'Architecture (CIFCA)

N° d'agrément : 7331 P00 2031. Responsable de la formation : Jean-Pierre Cordier - tél. bur. 05 62 11 49 03 - dom. 05 61 13 77 89 - fax 05 61 13 77 89 / jean-pierre.cordier@toulouse.archi.fr

LIEU DE FORMATION

École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse
83 rue Aristide Maillol - 31106 Toulouse Cedex 1

2 Architecture, urbanisme et production du paysage

OBJECTIFS

_Acquérir ou compléter les connaissances et les compétences pour permettre aux professionnels du cadre bâti et du cadre de vie de prendre place dans les nouveaux marchés induits par les nouvelles réglementations et exigences paysagères.

_Identifier les problématiques paysagères : paysage rural, paysage péri-urbain, paysage urbain.

_Lire, comprendre et intégrer les dynamiques paysagères dans le travail de conception.

_Se familiariser avec des échelles de réflexion inhabituelles (par exemple : carte IGN 1/25000) qui sont celles des paysagistes.

_Connaître et comprendre les langages et les modes de conception et de réalisation des professionnels du paysage afin de travailler efficacement avec eux (concepteurs et entrepreneurs).

_Formation spécifique à la maîtrise du sol, de l'eau et du végétal dans les projets d'aménagements urbains (lotissements, ZAC, espaces publics …)

_Connaître les aspects réglementaires pour mieux dialoguer avec les services instructeurs de l'état et des collectivités territoriales.

_Faciliter l'échange, la structuration et la convergence de points de vue (réduction des conflits).

CONTENU ET DÉMARCHE

DES APPORTS THEORIQUES

Définition des problématiques paysagères, échelles du paysage / Méthode d'analyse des paysages et identification des dynamiques paysagères / Intégration de ces dynamiques dans la conception et la formalisation du projet. Connaissances spécifiques des techniques du développement urbain durable / Acquisition des connaissances sur le plan réglementaire et montages des dossiers spécifiques (volets paysagers, cahier des charges, PADD,…)

ETUDES DE CAS ET PRATIQUE DE TERRAIN

Présentation et analyse de projets avec les acteurs et partenaires concernés par chaque opération. Des visites de terrain pour illustrer les apports théoriques et un travail sur site pour expérimenter en direct analyse et diagnostic. Milieu rural, péri-urbain et urbain.

MODULES AUTONOMES ET COMPLEMENTAIRES :

Un programme sur mesure adapté au profil, au rythme et aux besoins de chacun.

MODULE 1 : Quels paysages pour des lotissements durables ?

JOUR 1 : Origine historique du lotissement : le partage foncier / Nouvelle loi sur le permis de lotir, incidence du volet paysager / Contexte juridique et réglementaire : PADD, schémas d'assainissement et de gestion des eaux / Contexte des politiques de Développement Durable : Chartes environnementales et paysagères, Agenda 21 / Conception urbaine du lotissement : choix du terrain, cahier des charges, règles d'implantation.

JOUR 2 : visites d'opérations de lotissements.

MODULE 2 : Les techniques du Développement Urbain Durable

JOUR 1 : L'eau et les flux : Ambiance urbaine, rafraîchissement passif, techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, perméabilité des sols, assainissement naturel / Partage voiries, stationnements, déplacements doux, transports collectifs, corridors biologiques et biodiversité.

JOUR 2 : La terre et et les typologies urbaines : Préverdissement, ambiances végétales, gestion différenciée, gestion écologique, géothermie, noues/talus, revêtements de sols, réseaux, éclairages urbains et économies d'énergies / Espace bâti, espace nature, Habitats dense/Intermédiaire.

MODULE 3 : Les procédures d'aménagement

JOUR 1 : La commande publique, les cahiers des charges / ZAC, PADD, PLU, SCOT, Règlement d'entrée de ville, ZPPAUP, comment gérer protection et développement ?

JOUR 2 : Missions AMO / Relations entre les décideurs et les différents concepteurs de l'espace : partage des rôles, interface et partenariat.

MODULE 4 : Méthodologies d'analyse urbaine et paysagère

JOUR 1 : Analyse urbaine et paysagère, diagnostic, atouts et faiblesses d'un site, enjeux de son réaménagement / La concertation en projet urbain et paysager : étude de cas > travail cartographique à différentes échelles, lier recherches historiques (plans anciens, archives traditions locales…) et travail de terrain > articuler les compétences pour répondre à un diagnostic, mener une concertation.

JOUR 2 :

> Méthodologie d'analyse et de diagnostic urbain et paysager in situ.

_détermination des potentialités et des enjeux paysagers à l'issu de l'analyse des processus d'évolution du paysage.

MODULE 5 : Les espaces publics

JOUR 1 : études de sols, terrassements, réseaux / traitements de sols, mobilier urbain / travail de sculpture du site (talus, soutènements…), gestion économe des déblais/ remblais. Aspects techniques et esthétiques du sol et de ses équipements.

JOUR 2 : le végétal et l'espace public : rôle des plantations. Notions de botanique, structures végétales, varia.0tions dues aux saisons, couleurs… / mise en lumière > le végétal et l'éclairage comme outils de l'aménagement urbain. > maîtrise des ambiances, contraintes techniques et cadre réglementaire.

DCE. Estimatif (réalisation et entretien).

INTERVENANTS

Encadrement par une équipe interprofessionnelle (architectes, paysagistes, représentants des services de l'état et des collectivités territoriales, pépiniéristes, entrepreneurs de VRD et espaces verts…) :

Sylvie Assassin, architecte, enseignante École Architecture / Michel Barrué, architecte, professeur des Ecoles d'Architecture / Christian Piel, urbaniste / Fréderic Bonneaud, architecte, docteur en physique, enseignant Ecole d'Architecture / Jean-Noël Tournier, paysagiste / Joël Berthon, ingénieur éclairagiste / Catherine Espiasse, architecte paysagiste, présidente FFP Midi-Pyrénées / Jean-Yves Puyo, architecte urbaniste, vice président de l'APUMP, enseignant École Architecture / Nathalie Prat, architecte du patrimoine, enseignante École Architecture / Julie Poirel, paysagiste / Laurent Ducroux, juriste / Olivier Pousse, entrepreneur VRD,

PUBLIC ET DEBOUCHES

Architectes, urbanistes, BET/VRD, géomètres, techniciens des collectivités publiques.

Débouchés :

Permettre aux stagiaires de mieux s'insérer dans la commande induite par les nouvelles exigences paysagères et environnementales.

DURÉE ET DATES

Modules de 2 jours, autonomes et complémentaires.

Modules répartis de décembre 2006 à Novembre 2007.

Dates à préciser

Inscription possible pour un seul module

Calendrier prévisionnel :

module 1 : décembre 2006 / module 2 : mai 2007 / module 3 : juin 2007 / module 4 : Octobre 2007 / module 5 : Novembre 2007

PRIX DE LA FORMATION

Modules 1 à 5 : 210 euros net de taxes

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS

ATTENTION : PRÉINSCRIPTION OBLIGATOIRE À L'ADRESSE INTERNET CI-DESSOUS : annie.montovany@toulouse.archi.fr (ou par téléphone, Annie Montovany, 05 62 11 50 63)

ORGANISME DE FORMATION

Centre Interprofessionnel de la Formation Continue de l'Architecture (CIFCA) / N° d'agrément : 7331 P00 2031

Tél. : 05 62 11 50 50, Fax 05 62 11 50 99

Responsable de la formation : Michel Barrué, architecte DPLG, professeur des écoles d'Architecture, responsable scientifique de l'UMR MAP/ASM 694 CNRS-MCC. Tél. : 05 62 11 50 45 - Fax 05 62 11 50 49 (michel.barrué@asm.map.archi.fr)

Coordinateur pédagogique : Sylvie Assassin, architecte, enseignante Ecole Architecture Toulouse.

Pascale Rossard architecte urbaniste, chargée de mission APUMP

LIEU DE FORMATION

École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse
83 rue Aristide Maillol - 31106 Toulouse Cedex 1

3 Programmation architecturale / RAPPEL

Voir fiche complète dans le n° 42 de Plan Libre ou sur www.architectes.org (votre région : Midi-Pyrénées – rubrique formation)

Ce stage se propose d'aborder la programmation architecturale. (La programmation urbaine ayant des préoccupations qui ne font pas appel aux mêmes techniques et aux mêmes savoirs fera l'objet d'un autre stage.

DURÉE ET DATES

Deux jours, soit 14 heures de formation :

Vendredi 24 novembre 2006 / Samedi 25 novembre 2006

PRIX DE LA FORMATION : 290 euros net de taxes

INSCRIPTION - RENSEIGNEMENTS

ATTENTION : PRÉINSCRIPTION OBLIGATOIRE À L'ADRESSE INTERNET CI-DESSOUS : annie.montovany@toulouse.archi.fr
(ou par téléphone, Annie Montovany, 05 62 11 50 63)

LIEU DE FORMATION

École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse
83 rue Aristide Maillol - 31106 Toulouse Cedex 1

Mcblack 75.0 Plan Libre 2002 page 11

_RÉSULTATS

1

3

4

2

Type	Opération	Maître d'ouvrage	Equipes retenues	Equipes lauréates
CE 4	Construction d'une SEGPA et de trois logements de fonction au Collège François Mitterrand à Caraman (31)	Conseil Général de la Haute-Garonne	1 Atelier REC / Ingénierie Studio 2 Sarl BLV2 Architectes / Befs 3 Sarl Fave Architectes / Isabelle Paoli / Technisphère 4 Scp Bellouard - Montlaur / Ingérop Sud-Ouest	**Atelier REC / Ingénierie Studio**
CE 1	Démolition, réhabilitation et restructuration du Collège Toulouse-Lautrec à Toulouse (31)	Conseil Général de la Haute-Garonne	1 Reine Sagnes / Jean-Marie Pettes / Betem Ingénierie / Math Ingénierie 2 Scp Cirgue - Dargassies / Fabrice Ginocchio / Seti / Sacet 3 Philippe Guilbert / Véronique Joffre / Ingénierie Studio	**Philippe Guilbert / Véronique Joffre / Ingénierie Studio**
CE	Extension et restructuration du collège Maurice-Bécanne à Toulouse (31)	Conseil Général de la Haute-Garonne	1 Sarl LCR Architectes 2 Jean-François Casadepax-Soulet / Eurl Anick Sabarthès 3 Sarl Goubert et Landes	**Jean-François Casadepax-Soulet / Eurl Anick Sabarthès**
PN	Restructuration du bâtiment de l'Amiral Job, 105 route de Blagnac, à Toulouse (31)	Mairie de Toulouse		**Sarl Puig-Pujol Architectures / Sacet / Gamba / Inafa / Franck Bouttle / Seca**
PA	Construction d'un nouveau gymnase à Pins Justaret (31)	Mairie de Pins Justaret		**Alain Croux / Jacky Grimault (22)**
PA	Construction d'un centre culturel à Caraman et aménagement de ses abords (31)	Mairie de Caraman		**Sarl Malacan – Martres**
CE 2	Conception et réalisation du Centre de Secours, Zac de Roumagnac, à Gaillac (81)	SDIS 81	1Sarl d'architecture Imbert-Alvernhe / DAVI/ COINSOT ingénierie / AI3C 2 Sarl Astruc Architectes / Ingénierie Studio 3 Sarl LCR Architectes / Ouest coordination / Laumond-Faure ingénierie	**Sarl Astruc Architectes / Ingénierie Studio**
CE 3	Extension de locaux situés avenue du Clos-Maury à Montauban (82)	SCI Clos-Maury	1 Selarl Brunerie & Irissou / Sacet 2 Scp Cirgue – Dargassies / Laumond-Faure 3 Scp Gay-Soustelle "et autres" / Sarl Astruc Architectes / Perspectives	**Selarl Brunerie & Irissou / Sacet**
PA	Restructuration du Sacré Coeur de Montricoux en espace socio-culturel (82)	Communauté de Communes Terrasses et vallée de l'Aveyron		**Sarl le Pavillon Architectures**

PA = procédure adaptée / PN = procédure négociée / CE = concours sur esquisse / CR = conception – réalisation / AOO = appel d'offres ouvert / AOR = appel d'offres restreint

Maquette 75.0 Plan Libre 2002 page 11

Le pôle métier : une équipe à votre service.

ARES by SSII

CAO
AutoCAD 2007
AutoCAD LT 2007

CAO
Application Métier

Autodesk Revit Building 9.1
Autodesk AutoCAD Revit Series Building 9.1
Autodesk Architectural Desktop 2007
Solution d'imagerie
(Autodesk 3DS Max, Autodesk VIZ, Autodesk Maya 8)

Services et Formations

Ares Midi Pyrénées est
un centre de formation agréé

De l'installation à l'accompagnement dans vos projets Ares reste votre interlocuteur unique

Materiels

Stations de travail
Stations de travail portables
Ecrans et autres périphériques
Imprimantes grand format

Autodesk Value Added Reseller

2006 Preferred Partner

Ares Midi-Pyrénées - www.ares.fr
Tél. 05 61 00 14 50 Fax. 05 61 00 14 40
LABEGE INNOPOLE (31)

ARES by SSII

ABONNEZ-VOUS !

ABONNEMENT

Bulletin d'abonnement / Pour une durée de 1 an soit 10 numéros.

Nom : ..... **Société :** .....

Prénom : ..... **Adresse :** .....

Profession : ..... **e-mail :** .....

Professionnels : **20 €** / **Étudiants** (joindre une copie de la carte d'étudiant) : **10 €**

Bulletin à envoyer accompagner du règlement à : Plan libre / Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, 45 rue Jacques Gamelin, 31100 Toulouse.

Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées *Mensuel* A l'initiative de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées

Edition : Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées - 45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse / tél. 05 61 53 19 89 fax : 05 34 31 26 69 - Dépôt légal à parution / **N° commission paritaire :** 1204T 8 2517 / **Directeur de la publication :** Jean-Manuel Puig / **Directeur de l'information :** Philippe Vigneu / **Rédacteur en chef :** Jean-Manuel Puig / **Secrétaire de rédaction :** Pierre-Louis Taillandier / **Comité de rédaction :** Nathalie Bruyère, Thierry Chabbert, Marylène Kerlovéou, Dominique Perset, Gérard Ringon, Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret. / **Informations Cahiers de l'Ordre :** Huguette Sié / **Coordination :** Aurélie Bayol. / **Graphisme :** Guillaume Chavanne, Emmanuelle Campdoras. / **Ont participé à ce numéro :** Sylvie Assassin-Dumons, Romain Bernes, Sylvie Cure, Stéphane Deligny, Jérôme Fages, Jérémie Harter, David Rechatin, Tristan Saint Dizier, Raphaël Voinchet. / **Impression :** SRI / **n° ISSN :** 1638 4776 / **Pour écrire dans Plan Libre :** contactez la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées - 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse. tél. 05 61 53 19 89 - e-mail : ma-mp@wanadoo.fr / La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis. Avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication / DRAC Midi-Pyrénées, de la Région Midi-Pyrénées, de la mairie de Toulouse et du Club des partenaires de la Maison de l'Architecture : ARES Midi-Pyrénées, BPB Placo, comptoir seigneurie gauthier, imerys T.C, lafarge, pilkington, technal, voltex.

Exposition

> 5 JEUNES ARCHITECTES EN MIDI-PYRENEES

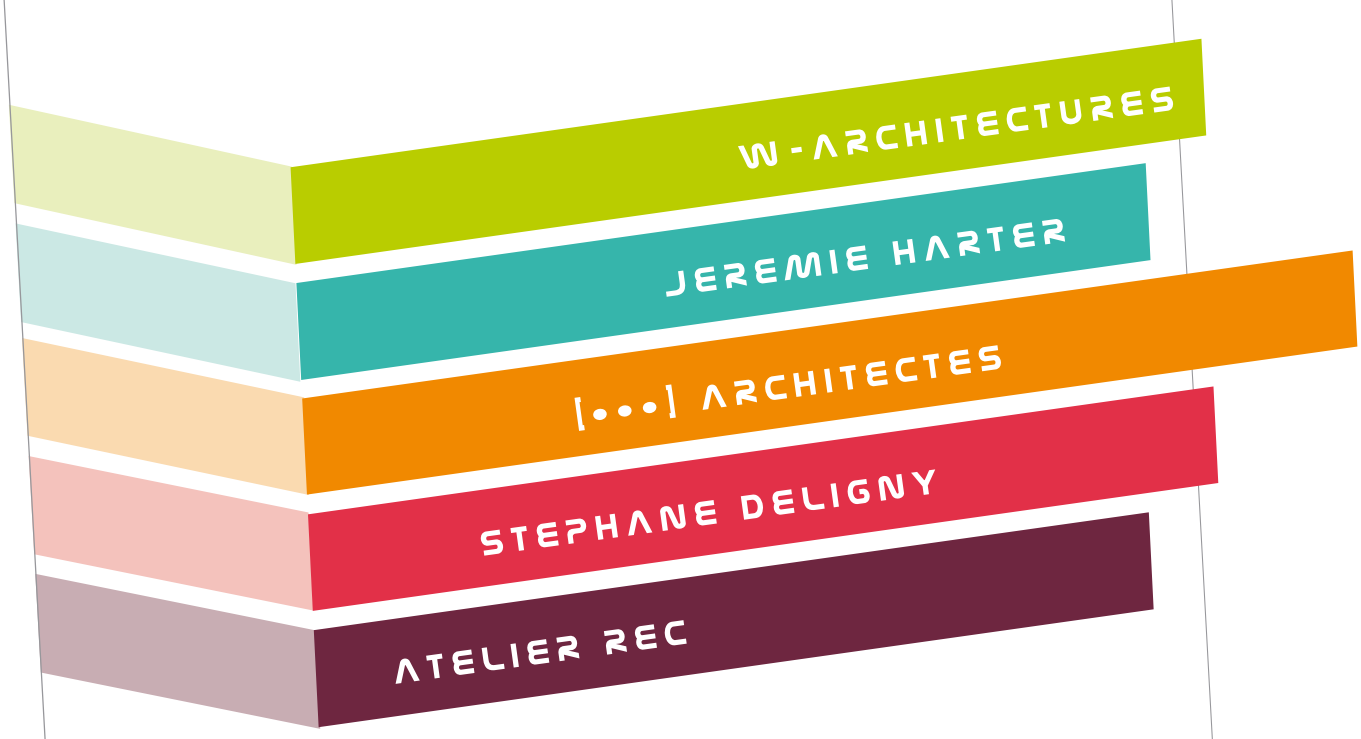

DU 16 OCTOBRE AU 29 NOVEMBRE 2006

L'îlot 45

En partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Maison de l'Architecture présente le travail de 5 jeunes architectes de Midi-Pyrénées, tous les cinq candidats à la session des Nouveaux Albums des Jeunes Architectes 05-06, organisée par la Direction de l'Architecture et du PAtrimoine.

Entrée libre du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00
45 rue Jacques Gamelin, Toulouse. (Métro Fontaine Lestang)
Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées :
Tél. : 05 61 53 19 89 / **Mail :** ma-mp@wanadoo.fr / **Site :** http://ma-lereseau.org

Le club des partenaires de la Maison de l'Architecture :
ARES Midi-Pyrénées, BPB Placo, comptoir seigneurie gauthier, imerysT.C, lafarge, NPN, pilkington, technal, voltex.